

15 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 15 janvier 2020 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Est absent le conseiller suivant :

District numéro 1 : Daniel Gravel

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2019 et séances extraordinaires du 16 décembre 2019
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 13 décembre 2019 au 9 janvier 2020
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 15 janvier 2020
 - 5.2 Demandes d'aide financière à madame Véronique Hivon, députée du comté de Joliette
 - 5.3 Demande – Projet de loi 48 sur la taxation foncière agricole
 - 5.4 Approbation des prévisions budgétaires 2020 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie
 - 5.5 Renouvellement du mandat de services professionnels pour du soutien technique en ingénierie – Parallèle 54 Expert Conseil
 - 5.6 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'Urbanisme pour la période du 21 novembre 2019 au 6 janvier 2020
 - 6.2 Avis et demande de correctifs au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette
- 07- Sécurité publique
 - 7.1 Participation à la Semaine nationale de la prévention du suicide 2020

08- Loisirs et culture

8.1 Programmation des activités de loisirs - Hiver 2020

8.2 Reconduction du mandat de coordination à la bibliothèque municipale

8.3 Aide financière octroyée à Culture en Action Sainte-Mélanie pour la tenue de la deuxième édition du Rendez-vous Couleurs Orgue et Poésie

09- Hygiène du milieu et travaux publics

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 novembre 2019 au 9 janvier 2020

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2020-01-001

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les points 5.3 et 8.3 soient retirés de l'ordre du jour et qu'il soit adopté tel que modifié.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 03.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 04.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-01-002

3.1 Séance ordinaire du 4 décembre 2019 et séances extraordinaires du 16 décembre 2019

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2019 soient approuvés.

Adoptée

4- **CORRESPONDANCE**

2020-01-003

4.1 **Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 13 décembre 2019 au 9 janvier 2020.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 13 décembre 2019 au 9 janvier 2020.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2020-01-004

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 15 janvier 2020**

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 15 janvier 2020 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **254 894.28\$**.

Décassements : chèques 12798 à 12807	44 420.57 \$
Chèques annulés : chèques 12467, 12490 et 12603	(188.15 \$)
Comptes fournisseurs : chèques 12808 à 12872	166 540.81 \$
Salaires du 10 décembre 2019 au 10 janvier 2020	44 121.05 \$

Total de la période : **254 894.28 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné
Directeur général et
secrétaire-trésorier

2020-01-005

5.2 **Demandes d'aide financière à madame Véronique Hivon, députée du comté de Joliette**

ATTENDU les projets de réfection de voirie de la Municipalité de Sainte-Mélanie et la nécessité de solliciter l'aide financière de la députée du comté de Joliette, madame Véronique Hivon;

ATTENDU l'enveloppe discrétionnaire de la députée relative au programme d'aide à la voirie locale, volet « Projets particuliers d'amélioration (PPA) »;

ATTENDU l'enveloppe discrétionnaire de la députée relative à l'aide financière aux organismes et activités de loisirs et culture connue sous le nom de « Programme d'action bénévole »;

ATTENDU l'invitation de la députée à soumettre par résolution nos demandes dans le cadre de ces programmes d'aide financière;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER à madame Véronique Hivon l'octroi d'une aide financière de quinze mille dollars (15 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal;

DE DEMANDER à madame Véronique Hivon l'octroi d'une aide financière de deux mille dollars (2 000 \$) dans le cadre de son enveloppe discrétionnaire pour le programme d'action bénévole, soit mille dollars (1 000 \$) pour l'achat de livres à la bibliothèque et mille dollars (1 000 \$) pour le soutien activités « jeunesse » au service des loisirs;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier pour assurer le suivi des présentes.

Adoptée

5.3 Demande – Projet de loi 48 sur la taxation foncière agricole

Point retiré de l'ordre du jour pour traitement ultérieur.

2020-01-006

5.4 Approbation des prévisions budgétaires 2020 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les prévisions budgétaires de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie pour l'année 2020.

Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve les prévisions budgétaires de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous pour l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie pour l'année 2020.

Adoptée

2020-01-007

5.5 Renouvellement du mandat de services professionnels pour du soutien technique en ingénierie – Parallèle 54 Expert Conseil

ATTENDU la résolution numéro 2018-10-254 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2018 mandatant la firme Parallèle 54 Expert-Conseil pour du soutien technique en ingénierie;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler le mandat de soutien technique en ingénierie;

ATTENDU l'entente-cadre de services professionnels en ingénierie et soutien technique à taux horaires de la firme Parallèle 54 Expert Conseil datée du 14 mars 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE RENOUVELER le mandat de services professionnels à la firme **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** en ingénierie et soutien technique sur une base horaire, mais pour une enveloppe budgétaire n'excédant pas cinq mille dollars (5 000 \$) avant taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux postes budgétaires appropriés;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-01-008

5.6 Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

ATTENDU

que la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU

que la Municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2);

ATTENDU

que la Municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU

que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU

que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée

06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2020-01-009

6.1 Rapport du service d'Urbanisme pour la période du 21 novembre 2019 au 6 janvier 2020

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'Urbanisme pour la période du 21 novembre 2019 au 6 janvier 2020 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme pour la période du 21 novembre 2019 au 6 janvier 2020.

Adoptée

2020-01-010

6.2 Avis et demande de correctifs au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 461-2019 relatif à un schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette, le 27 novembre 2019;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 56.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ledit schéma révisé est présentement en cours d'examen de conformité aux orientations gouvernementales par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que les articles 56.5 et 56.7 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permettent au conseil de tout organisme partenaire de formuler un avis sur un schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie a constaté le 6 janvier 2020 que la carte des grandes affectations du sol faisant partie intégrante dudit schéma révisé comporte une erreur cartographique quant à la localisation d'une zone industrielle existante;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'aviser la MRC de Joliette de cette erreur cartographique et de solliciter le conseil de la MRC de Joliette afin que cette erreur soit corrigée dans les meilleurs délais;

ATTENDU que la correction demandée consiste à maintenir les affectations industrielles de catégorie 1 et 2 sur les lots 5 612 629 et 5 610 581 (anciennement le lot 168 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Mélanie) et modifier le règlement numéro 461-2019 conséquemment;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

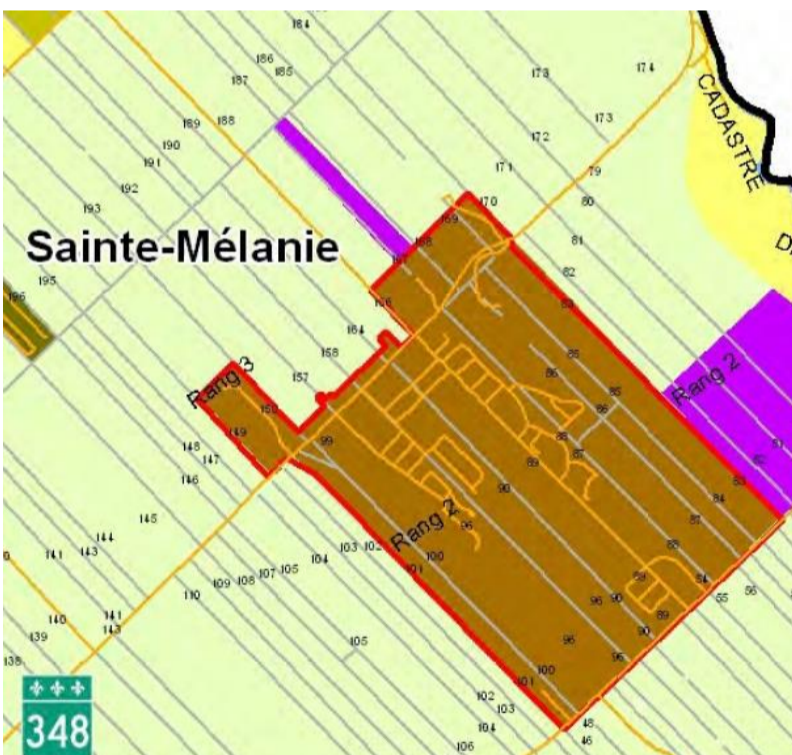
D'AVISER la MRC de Joliette que la carte des grandes affectations du sol faisant partie intégrante du règlement numéro 461-2019 relatif à un schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette, adopté le 27 novembre 2019, comporte une erreur cartographique quant à la localisation et à l'affectation d'une zone industrielle existante sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie et tel que plus amplement décrit en annexe « A » de la présente;

DE DEMANDER que cette erreur soit corrigée à la carte des grandes affectations du sol faisant partie intégrante du schéma d'aménagement révisé;

DE DEMANDER que cette demande de correction soit traitée individuellement et distinctement, que ce soit par résolution ou règlement de la MRC de Joliette ou autrement;

DE MANDATER madame Françoise Boudrias, mairesse et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier pour assurer le suivi des présentes.

ANNEXE « A »



A-1 : Cartographie schéma existant



A-2 : Cartographie schéma révisé reg MRC Joliette # 461-2019



A-3 : Extrait plan zone agricole CPTAQ

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-01-011

7.1 Participation à la Semaine nationale de la prévention du suicide 2020

ATTENDU que dans Lanaudière, annuellement, quelques 80 personnes décèdent par suicide;

ATTENDU que chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin;

ATTENDU que le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à plus de 3 300 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire;

ATTENDU qu'orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la SPS :

- Installation d'affiches promotionnelles de la SPS;
- Utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux et babillards physiques ou électroniques de la Municipalité;
- Ajout du bandeau promotionnel de la SPS à la signature électronique des membres du conseil municipal et du personnel de la Municipalité;
- Distribution d'outils promotionnels du Centre de prévention du suicide pour promouvoir la demande d'aide;
- Distribution de signets faisant la promotion de la SPS et de la demande d'aide à tous les usagers de la bibliothèque durant l'événement;
- Affichage dans des lieux publics et ajout aux outils de communication de la Municipalité d'une chronique portant sur la prévention du suicide;

- Invitation aux citoyens participant aux activités sportives et de loisirs, de même qu'aux membres du conseil municipal et du personnel, à prendre un Selfie pour la vie et à le publier sur leurs réseaux sociaux;
- Installation d'un autocollant sur les trousseaux de premiers soins de la Municipalité encourageant à demander de l'aide quand le « bobo » n'est pas physique.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2020-01-012

8.1 Programmation des activités de loisirs - Hiver 2020

ATTENDU la programmation des activités de loisirs pour l'hiver 2020 telle que déposée par le service des Loisirs de Sainte-Mélanie;

ATTENDU la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour la diffusion et l'offre d'activités de loisirs;

ATTENDU que les citoyens des trois municipalités peuvent s'inscrire sans frais supplémentaires aux activités offertes par les municipalités mentionnées ci-avant;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE PRENDRE ACTE de la programmation des activités de loisirs pour l'hiver 2020;

DE COLLABORER réciproquement avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour l'offre d'activités de loisirs aux mêmes tarifs pour les citoyens des trois municipalités ci-avant mentionnées.

Adoptée

2020-01-013

8.2 Reconduction du mandat de coordination à la bibliothèque municipale

ATTENDU la résolution numéro 2018-08-213 relative à un mandat de coordination à la bibliothèque municipale et confiant ledit mandat à Madame Ghislaine Beaufort;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite reconduire ce mandat jusqu'au 31 décembre 2020;

ATTENDU que le budget 2020 de la bibliothèque municipale tient compte de cette dépense;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE RECONDUIRE le mandat de coordination de la bibliothèque accordé à madame Ghislaine Beaufort jusqu'au 31 décembre 2020 inclusivement;

QUE les termes du contrat soient reconduits intégralement sauf en ce qui concerne les honoraires professionnels qui sont majorés, pour cette période, à cinq cent vingt-cinq dollars (525 \$) pour chaque période complète de 25 heures par semaine;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux postes budgétaires appropriés;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

8.3 Aide financière octroyée à Culture en Action Sainte-Mélanie pour la tenue de la deuxième édition du Rendez-vous Couleurs Orgue et Poésie

Point retiré de l'ordre du jour pour traitement ultérieur.

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2020-01-014

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 novembre 2019 au 9 janvier 2020

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 novembre 2019 au 9 janvier 2020 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 novembre 2019 au 9 janvier 2020.

Adoptée

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 14.

a) Déneigement trottoir Nord de la route Principale.

La période de questions est close à 20 h 16.

11- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

2020-01-015

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par madame Nathalie Lépine

Appuyé par monsieur Gilbert Perreault

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 h 17.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné, B.A.A., M.A.P.
Directeur général et secrétaire-trésorier